AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

CLIS FSH
10 octobre 2024

INSTALLATION DE DÉCOUPLAGE ET DE TRANSIT

INSTALLATION DE DÉCOUPLAGE ET DE TRANSIT (IDT)

Description de l'IDT

- **Zone d'entreposage** des déchets (radioactifs) issus du démantèlement, avant leur évacuation vers les filières adaptées
- Installation réalisée **au niveau +15 m de la salle des machines**, après retrait des composants préexistants
- **Travaux préparatoires** pendant la période de pré-démantèlement afin de **libérer le niveau +15 m de la salle des machines** où sera installée l'IDT

IDT – TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Travaux préparatoires

- Les équipements en salle des machines n'étant pas classés comme importants pour la sûreté, ces travaux préparatoires n'ont pas nécessité d'accord de l'ASN

- **Activités de contrôle de l'ASN** : inspection du travail, vérifications de la prise en compte du risque incendie pendant les chantiers de découpe des équipements…

EXPLOITATION FUTURE DE L'IDT

Principaux enjeux

- Enjeu principal de l'installation : **radioprotection des travailleurs** (activité constituant la **source principale d'exposition** pour les travailleurs sur l'ensemble du démantèlement : 1288 H.mSv)
- Risques & agressions liés à l'IDT décrits dans le **rapport de sûreté** :
  - **Scénario accidentel enveloppe pour les travailleurs :** chute de colis entraînant la mise en suspension des radionucléides présents dans plusieurs colis => **dose efficace interne de 2,1 mSv** (inhalation)
  - **Scénario accidentel enveloppe pour la population** : séisme + incendie => dose de **0,41 mSv** pour un adulte à 500 m de l'INB après 24h ; **2,6 mSv sur un an** pour les premières habitations

EXPLOITATION FUTURE DE L'IDT

Encadrement réglementaire

- L'exploitation de l'IDT sera encadrée par le **décret de démantèlement**
- L'instruction est donc réalisée dans le cadre de **l'instruction du dossier de démantèlement**
- L'exploitation de l'IDT sera précisée par les règles générales d'exploitation – instruites et validées par l'ASN suite à la validation du décret – et d'éventuels documents opérationnels complémentaires

Suivez l'ASN sur : Twitter Facebook LinkedIn YouTube